



COMMUNIQUE DE PRESSE

20 mars 2007

Stopper l'extinction de la biodiversité en France en 2010 : réalités ou illusions ?

Le gouvernement publie aujourd'hui le premier bilan global de son action pour la biodiversité. Le Comité français de l'UICN a évalué la stratégie nationale pour la biodiversité et ses 10 plans d'action. Même si des avancées intéressantes sont constatées en ce qui concerne les ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères, le bilan demeure globalement insuffisant. La France prend du retard, et seuls une très forte impulsion politique et des moyens largement accrus nous rapprocherons de l'objectif de stopper l'extinction de la biodiversité d'ici 2010.

Adoptée en février 2004, la stratégie nationale pour la biodiversité est le principal dispositif d'action du gouvernement sur ce thème majeur pour l'avenir des territoires et du patrimoine naturel français. Il mobilise à travers 10 plans d'action les ministères de l'écologie, des affaires étrangères, de l'agriculture, de l'équipement, de l'outre-mer et de la recherche, ainsi que le secrétariat général de la mer et la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT).

Malgré ce cadre interministériel prometteur, peu d'actions annoncées dans les plans ont pu être concrétisées à l'exception des plans « patrimoine naturel » et « action internationale ». Si la biodiversité constitue bien un axe stratégique d'intervention pour les ministères de l'Ecologie et des Affaires Etrangères, les résultats attendus ne sont pas au rendez-vous pour les autres ministères. La biodiversité n'a pas été réellement appropriée ni intégrée dans leurs politiques, où elle n'est souvent vécue que comme une contrainte imposée, en particulier pour les politiques de l'urbanisme ou des infrastructures de transport. Pour les plans « agriculture » et « mer » où la biodiversité constitue une ressource, les mesures prises en faveur de sa protection ne sont pas assez significatives pour limiter les impacts importants engendrés par des pratiques encore très productivistes.

Alors qu'un des objectifs premiers fixés par la stratégie était de mobiliser tous les acteurs de la société civile, le processus de mise en œuvre d'une stratégie et de plans d'action est resté confiné au domaine des services de l'Etat. Les entreprises, les collectivités, les associations et le grand public n'ont pas été suffisamment associés à la démarche, malgré l'importance des enjeux en termes d'alimentation, de qualité de l'eau, des sols, etc.

En publiant son évaluation de la stratégie nationale pour la biodiversité (voir l'analyse détaillée ci-joint), le Comité français de l'UICN recommande une action politique renforcée avec des moyens financiers nouveaux et clairement identifiés au sein de chaque ministère. L'appropriation des enjeux de la biodiversité au sein de la société civile doit également devenir une priorité pour mobiliser tous les acteurs à agir pour sa préservation.

Le Comité français de l'UICN a identifié les 5 avancées significatives et les 5 obstacles importants suivants :

5 avancées significatives à retenir de ce bilan :

- Création des deux parcs nationaux de la Guyane et de la Réunion, et des parcs naturels marins
- Désignation des sites du Réseau Natura 2000 (1703 sites couvrant 12% du territoire terrestre métropolitain).
- Renouvellement du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (70 M€) et de son programme pour les petites ONG des pays du Sud.
- Mise en place d'outils de sensibilisation : campagne de communication nationale et publication d'un guide pour les gestionnaires de sites industriels.
- Mise en place d'un financement pérenne du Conservatoire du Littoral (30 M€) et création de nouvelles mesures fiscales intéressantes pour le patrimoine naturel.

5 obstacles importants à résoudre :

- Aucune avancée sur le plan « territoires » visant l'intégration de la biodiversité dans la gestion des territoires.
- Quasiment aucune avancée sur les plans « urbanisme » et « infrastructures » montrant la difficulté de prise en compte des enjeux de la biodiversité dans les politiques liées à l'équipement.
- Quelques progrès sur les plans « agriculture » et « mer » mais pas d'avancées importantes sur les principaux défis : diminution de la consommation des pesticides, développement de l'agriculture biologique, OGM, gestion durable des pêches.
- Pas encore de mise en œuvre des trois derniers plans d'action (« forêts », « recherche » et « outre-mer ») adoptés en septembre 2006.
- Appropriation insuffisante de la stratégie et des plans d'action par les associations de protection de l'environnement et de la société civile au sens large, dont les collectivités locales et les entreprises.

Contact : Sébastien Moncorps, Directeur du Comité français de l'UICN
Tél. 01 47 07 78 58 / 06 73 86 87 29 ; sebastien.moncorps@uicn.fr